



ENVIRONNEMENT, SÉCURITÉ

Prévention risques d'incendie : restriction d'accès à la forêt domaniale de Saint-Guilhem-le-Désert

Afin de prévenir les risques d'incendie de forêt le préfet de l'Hérault Hugues Moutouh a signé le vendredi 22 juillet, un arrêté réglementant l'accès aux massifs de la Gardiole, du Pic-Saint-Loup, et de la Forêt Domaniale de Saint-Guilhem-Le-Désert.

Publié le 25 juillet 2022

Un arrêté préfectoral réglementant l'accès, la fréquentation et la circulation jusqu'au 11 septembre

L'arrêté a pour conséquence de limiter la présence du public dans les massifs uniquement le matin en risque d'incendie élevé (niveau orange), et toute la journée en risque d'incendie très élevé (niveau rouge).

Il s'appuie sur la carte quotidienne de vigilance incendie publiée quotidiennement à 18h : [Carte de vigilance incendie de forêt \(risque-prevention-incendie.fr\)](https://www.risque-prevention-incendie.fr) [↗](#)

Carte	Recommandations pour la fréquentation des espaces naturels (randonnée, promenade, loisirs en plein air...)	Réglementation de l'usage de matériels ou d'engins dans les zones exposées aux incendies en forêts, bois et garrigues et jusqu'à 200m autour (fauchage, goudronnage, gyrobroyage, soudure, meulage...)
vert	Accès autorisés	Travaux autorisés
jaune	Accès autorisés Soyez vigilants	Travaux autorisés avec dispositif de prévention et d'extinction approprié sous la responsabilité du chef de chantier
orange	Accès autorisés mais déconseillés à partir de 11h	Travaux autorisés de 5h à 12h sous réserve dispositif de prévention et d'extinction. Ceux réalisés à l'aide de moissonneuses batteuses sont autorisés de minuit à 12h sur les massifs 4 à 9, et toute la journée sur les massifs 1 à 3.
rouge	Accès fortement déconseillés Il est dangereux de s'engager dans ces espaces naturels	Travaux interdits

L'arrêté est pris sur les massifs cités, jusqu'à la fin prévue du dispositif estival feu de forêt le 11 septembre.

[Consulter l'arrêté préfectoral.](#)

PREECÉD

RETOUR À LA LISTE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ
34150 GIGNAC

HORAIRES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 18H ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

☎ 04 67 57 04 50

@ CONTACTEZ-NOUS